

LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES : UN DÉFI POUR L'AVENIR ?

Véronique FILLIEUX, Cathy SCHOUKENS et Evelyne VANDEVOORDE
(Université Catholique de Louvain)

Les Archives de l'Université Catholique de Louvain ont organisé le 9 mai 2003 leur troisième Journée des archives : " **Archives électroniques: Quels défis pour l'avenir ?** ", sous la direction du Professeur Paul Servais.

Comme les précédentes, la Journée 2003 s'adressait aux membres de la communauté universitaire, mais sa portée, cette fois encore, était bien plus large. Elle était en effet conçue de manière à apporter un " état de la question " et à permettre une mise en contact de divers acteurs, venant tant du cadre universitaire et des diverses structures archivistiques belges, que du monde des entreprises et des institutions.

Abordée aussi bien dans un cadre national qu'international, la problématique des archives électroniques relève de toutes les sphères d'activité et présente un aspect de cette société de l'information qui est devenue la nôtre. Se caractérisant par un turn-over élevé des technologies, cette société nécessite de se positionner face à d'incessantes mutations qui touchent également la gestion des informations et des documents. L'archiviste, dont la présence en amont dans la chaîne de traitement documentaire devient indispensable, voit ainsi se développer une nouvelle facette de son métier, qui lui impose de ne plus travailler seul. Désormais, archivistes, producteurs de documents, informaticiens, juristes doivent œuvrer ensemble et adapter mutuellement leurs pratiques aux nouveaux besoins rencontrés.

S'il est vrai que les archives ont parfois changé dans leurs supports, leurs modes de conservation, de gestion ou de communication, il s'agit cette fois de rien moins qu'une véritable rupture avec le document mécanographique et électronique, et cela sans même prendre en considération ses autres caractéristiques. Ce nouveau type de document exige en effet un dispositif spécifique de lecture dont il est totalement dépendant et qui va bien au-delà de l'élémentaire lentille grossissante et . Toutes les étapes du traitement archivistique sont touchées, de l'acquisition à la valorisation, en passant par l'évaluation, la conservation et la

communication. Même les archives les plus traditionnelles en viennent à être concernées, par le biais de la numérisation. C'est aussi et surtout la fonction de l'archiviste lui-même, et ses responsabilités, qui sont affectées.

Il s'agit d'un véritable défi à relever, et ce d'autant plus que la gestion du document électronique est jugée très complexe et réservée habituellement à quelques spécialistes. .

L'objectif de cette journée d'étude était d'aider l'archiviste à faire face aux problèmes qui, inévitablement, se posent et se poseront encore. Celui-ci doit en effet être capable de trouver des solutions, d'appliquer des procédures, de gérer des documents électroniques et de communiquer ce savoir aux autres utilisateurs potentiels. A cet effet, les communications se sont déclinées selon quatre axes :

1. La production et la collecte : une définition des " nouvelles archives ", la nécessité d'un travail en partenariat et d'une gestion globale de la chaîne de l'information
2. La conservation : la problématique de la conservation à long terme et de la forme à adopter
3. La communication : l'adaptation des concepts d'authenticité et de droits d'auteur, les conséquences pour les conditions d'accès et d'utilisation
4. La valorisation : de nouvelles possibilités et de nouveaux médias

Les deux premières contributions (Fr. Burgy et J.-M. Yante) mettent en évidence les failles des systèmes actuels de gestion de l'information. La mise à l'épreuve des documents électroniques et, a fortiori des archives électroniques, les révèle et appelle d'urgence à une réflexion et à la mise en place de solutions. Il est nécessaire d'avoir plus de rigueur méthodologique encore. Il faut que des critères spécifiques, précis, explicites et partagés par l'ensemble de la communauté archivistique soient établis, reconnus et utilisés, mais aussi qu'un rapport décrivant tant la démarche

que justifiant les choix opérés accompagne chaque document. Ces archives nouvelles requièrent des critères plus restrictifs que ceux appliqués aux fonds traditionnels. “Globalement, on peut considérer que la gestion des archives électroniques donne davantage de poids à la fonction d’évaluation et de sélection parmi les fonctions archivistiques, alors même que celle-ci est déjà fréquemment considérée par les archivistes comme la plus importante et la plus préoccupante, celle par laquelle ils assument le plus de responsabilités” (Fr. Burgy et P. Servais). De même, il faudrait mettre en place un système unifié et globalisé de gestion des archives, une solution totale prenant en compte le document de sa création à son archivage physique. Finalement, les incohérences des structures de gestion de l’information, les dysfonctionnements au sein des procédures actuelles de gestion de documents (L. Faivre d’Arcier) et plus fondamentalement les valeurs culturelles (Fr. Scheelings) qui s’y révèlent doivent être utilisés comme autant de pistes à suivre afin d’apporter remèdes et solutions à ces systèmes défaillants et finalement inadaptés aux nouvelles archives.

Le second écueil rencontré dans la sauvegarde des archives électroniques est celui, maintes fois évoqué dans la littérature (une importante bibliographie y est consacrée dans les actes de cette journée), de la sauvegarde pérenne des documents électroniques une fois ceux-ci archivés. Il ne suffit plus de les protéger physiquement en un endroit respectant certaines conditions de luminosité et d’hygrométrie, mais bien de les entretenir tout au long de leur vie bien mal à propos dénommée “morte”. A ce niveau également, les interventions des spécialistes (F. Boudrez, R.-F. Poswick) mettent l’accent sur la précision, la rigueur et l’état de veille constante qu’il va falloir mettre au point, intégrer au sein même du fonctionnement des services et gérer au quotidien. Cette multiplication des tâches et l’acte même de conservation coûtera donc en définitive plus cher et la question se pose des choix à opérer dans une phase de conservation pure et dans une phase de valorisation ou de préservation par numérisation. Ici aussi l’action en amont de l’archivage apparaît comme essentielle puisqu’il convient de “marquer” chaque document électronique créé (F. Boudrez). Si l’on assiste ainsi à une rupture morphologique, il faut cependant souligner la continuité du travail de l’archiviste et même son enrichissement car jamais les règles méthodologiques qu’il a mises au point n’ont été aussi

prégnantes tant pour l’identification du document que pour sa conservation. L’importance de la rigueur à apporter à chacune des étapes du traitement de l’archive électronique ne sera jamais assez soulignée d’autant que c’est justement ce travail précis de préparation, la sélection sévère, la rigueur des procédures établies qui permettront une utilisation dans les meilleures conditions possibles du support électronique. Celui-ci concentre d’ailleurs nombre d’interrogations que cela soit en terme de conservation, de gestion, de stockage, d’indexation, et engendrant pour la première fois une dématérialisation de l’archive (R. F. Poswick).

Des exposés ressort clairement toute l’importance qui doit être accordée à cette science ancienne qu’est la diplomatique car devant la dématérialisation du document, comment certifier son authenticité (L. Verachten)? Ici aussi, ce n’est qu’en suivant une procédure rigoureuse et partagée par tous que l’authenticité pourra être sauvegardée et garantie. Ce point est d’autant plus crucial que la question de l’authenticité sous-tend celle des droits des individus (H. Dekeyzer). Comment en effet permettre tout à la fois une conservation authentique et un accès au document sous forme électronique? Il y a lieu d’enrichir les règles en vigueur, de les éprouver et de les adapter aux documents électroniques. Ici aussi, la profession se doit d’avancer et de relever le défi lancé par les archives elles-mêmes. L’archiviste est face à de nouveaux défis et est désormais appelé à travailler en étroite collaboration avec d’autres professionnels (des informaticiens, des juristes...) afin de devenir lui aussi un spécialiste de l’information, tout en gardant sa spécificité.

La question de la valorisation demande également certaines adaptations et renouvellements. En effet, les archives électroniques démultiplient les possibilités d’action, de création, d’exposition et de présentation. En outre, les archives traditionnelles peuvent également muer et se voir dotées d’une copie virtuelle (Fr. Klein). C’est à cette relation parfois ambiguë et multiforme que nous convie le glissement qui s’opère entre archive et information, glissement qui doit rester maîtrisé (M. Dorban).

En définitive, il ressort des différentes interventions que l’archiviste est un métier d’avenir qui, conjuguant passé, présent et futur, se trouve à la croisée des axes de l’information. La société ac-

tuelle dans laquelle il lui est donné de travailler lui offre une gamme de possibilités et de champs d'action aussi vaste que les archives elles-mêmes (J.-M. Yante). Loin d'établir un constat pessimiste, l'exposé très dense de Fr. Burgy traite de l'archiviste comme d'un partenaire reconnu et recherché. Bref, spécialiste (M. Dorban) et professionnel (Fr. Burgy) de la gestion de l'informa-

tion, l'archiviste doit, pour relever le défi des nouvelles archives, s'armer de méthodes nouvelles, de procédures toujours plus rigoureuses, relever le pari de la formation continue et, sortant d'un certain corporatisme, chercher les qualifications relevant d'autres professions afin de gagner la victoire de la nouvelle mémoire.

Les actes de cette journée d'étude ont fait l'objet d'une publication dans la collection " Publications des Archives de l'UCL ".

Pour plus d'information, consultez la rubrique " Publications signalées - Gespote publicaties " du présent Cahier.

* * *